

REGLEMENT INTERIEUR 2007/2008

L'équipe enseignante se permet de vous rappeler quelques indications qui nous paraissent importantes pour la bonne marche du collège et pour créer une ambiance agréable et propice au travail. Pour ce faire, chaque élève doit être poli, avoir une attitude et une tenue correctes et décentes .

HORAIRES ET ETUDES

- **Matin** : le Collège est ouvert **tous les jours** à partir de 7h45. Une étude sera proposée jusqu'à 8h25, début des cours. Fin des cours à 12h05.
- **Après-midi** : Réouverture à 13h. Reprise des cours à 13h30. Fin des cours à 16h30. Possibilité d'étude de 16h45 à 18h, fermeture de l'établissement.

En dehors de ces horaires, aucun élève ne doit être sur la cour par mesure de sécurité, en effet aucune surveillance ne peut être assurée.

CANTINE

- Le service débute vers 12h15. Les élèves apportent un ticket qui est ramassé en classe, chaque matin, par le surveillant. Les tickets sont à acheter au bureau de la Directrice (prix du ticket : 3€50 ou par carnets de 20 : 70€). Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir du Collège pendant le temps de midi.
- Il est bon de rappeler que le temps du déjeuner est un moment convivial et que toutes les règles de savoir-vivre doivent être respectées.

TRAVAIL

Chaque élève possède un agenda sur lequel il note leçons et exercices d'étude. Il renferme également l'emploi du temps. Il peut être vérifié par les professeurs et les parents peuvent eux-mêmes contrôler le travail de leur enfant. L'agenda est **un outil de travail et doit être utilisé uniquement comme tel**.

En décembre, mars et juin, vous recevrez, par le biais de la poste, les résultats trimestriels avec les appréciations des professeurs. Un relevé de notes des périodes intermédiaires figurera dans un dossier plastifié. Les bulletins constituent le dossier scolaire, les parents sont invités à le conserver soigneusement : **aucun duplicata ne sera délivré**.

RELATION ECOLE – PARENTS

Un carnet de liaison est distribué aux élèves en début d'année, ceux-ci doivent **l'avoir en permanence et en état**. Toutes les informations ou demandes de rendez-vous y sont mentionnées, de même que les absences. **Toute signature demandée est obligatoire** et atteste que les observations ont bien été portées à la connaissance des parents.

Une réunion est organisée par niveau au premier trimestre. Dans l'intérêt des enfants, il est fortement recommandé aux parents d'y participer afin de bien connaître la vie de la classe, du Collège et de rencontrer individuellement chaque professeur. Vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec Madame la Directrice ou avec un professeur quand vous le jugez nécessaire (si possible 2 jours avant la rencontre souhaitée).

ABSENCES / RETARDS

Pour toute absence, maladie, raisons familiales, veuillez avertir le Collège avant 8h30 et avant 13h30 (Laissez un message sur le répondeur). De plus, les élèves doivent veiller à une parfaite exactitude lors des entrées en cours ou en étude. Tout retard doit être justifié. Des retards répétés peuvent entraîner une sanction (il est également rappelé que ce point est pris en compte dans la note de vie scolaire conformément aux textes officiels). Pour être admis en classe l'élève doit être porteur d'une justification écrite signée des parents dans le carnet de liaison qu'il présentera à son retour au surveillant et aux professeurs. **Toute absence ne dispense pas l'élève de rattraper les cours et fournir le travail demandé.**

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour les cours d'E.P.S., les élèves doivent avoir un T.Shirt à manches, un survêtement, des baskets lacées et les cheveux attachés. Seuls les déodorants sticks sont autorisés.

Toute dispense d'E.P.S. doit être signalée sur le carnet de liaison. Au delà de trois séances, la dispense n'est accordée que sur avis médical. Les élèves dispensés doivent être présents en cours conformément aux instructions officielles. **Aucune sortie anticipée de l'Etablissement ne sera accordée : en cas de déplacement impossible, l'élève se rendra obligatoirement en étude.**

DISCIPLINE

Les entrées en cours s'effectuent en rang sous la responsabilité du professeur. Lors des allées et venues, les élèves circulent dans l'ordre, dans le calme et en silence.

Chaque élève doit prendre soin du matériel : bureaux, chaises, outils, ordinateurs... Les livres sont prêtés par l'établissement : l'élève remettra au professeur principal un chèque de caution (qui ne sera pas encaissé, sauf en fin d'année en cas de détérioration ou de perte des manuels).

Pendant le temps scolaire, les élèves ne sont pas autorisés à sortir des locaux du collège si ce n'est sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un éducateur. Les récréations sont effectuées dans la cour et non dans les couloirs. **Par mesure de sécurité à l'entrée des cours : 8h et 13h, l'élève n'est pas autorisé à rester sur les trottoirs : il doit rentrer dans la cour.**

Conformément à la loi EVIN, il est interdit de fumer. Il est interdit d'apporter au Collège MP3, consoles, produits illicites, objets dangereux, cassettes et revues. Le chewing-gum n'est pas autorisé dans les bâtiments. Casquettes et autres couvre-chefs ne sont pas tolérés à l'intérieur des locaux. **Les portables doivent être éteints et non visibles dans l'enceinte du Collège, toute infraction à cette règle entraînera la confiscation. En aucun cas le Collège ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de perte de tout objet .**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de lancer des boules de neige.

Pour favoriser un climat confiant et agréable, les élèves adopteront envers les autres (professeurs, personnes de service, camarades...) une **attitude de respect.**

PASTORALE

Le collège du Sacré Cœur est un établissement catholique sous tutelle mariste. Il est de fait proposé des temps de réflexion, d'approfondissement de la Foi ou des temps forts. Ceux-ci sont sur temps scolaire. La préparation au sacrement de Confirmation se fait dans le cadre du secteur paroissial, hors temps scolaire.

SANCTIONS

Retards répétés, manque de travail, impolitesse, manque de respect envers les éducateurs, oubli de matériel, etc, feront l'objet d'une remarque écrite (« papier orange »).

Au bout de trois remarques le professeur principal informe la famille par écrit.

A la seconde information, une retenue sera effectuée, la famille et le jeune seront convoqués par le professeur principal et la Directrice.

A la troisième information, un conseil des professeurs sera convoqué.

En cas de manquement grave au règlement, une retenue directe pourra être donnée.

Retenues :

- Les retenues peuvent se dérouler le mercredi de 13h30 à 16h30 ou le samedi matin de 8h30 à 11h30.
- 3 retenues exposent l'élève à un passage en conseil de discipline.
- **Tout refus d'exécuter une sanction entraîne un conseil de discipline, dont l'issue peut aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.**

Après la retenue, en l'absence de transport scolaire, les parents prennent la responsabilité du retour de leur enfant.

En fonction du contexte, la sanction donnée à un jeune peut consister en travaux d'intérêt général.

L'équipe éducative se réserve le **droit de ne pas admettre aux sorties scolaires** (journées pédagogiques, voyages scolaires...) tout élève qui aurait posé des problèmes durant l'année.

Signature de l'élève

signature des parents

signature du professeur principal

Je donne mon accord oui non

à la diffusion de représentation photographique de mon enfant à des fins non commerciales dans un but strictement pédagogique ou éducatif (article de journal, site internet, diaporama.)

Signature des parents ou du représentant légal, précédée de « lu et approuvé, bon pour accord »